

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques opinions d'ordre général sur les élections législatives. L'inconsistance actuelle des partis. Que feront les mécontents ? L'entrée en jeu des « nouvelles équipes ». Leurs idées et leur réalisme.

Comme nous ne savons pas ce que seront les résultats du scrutin qu'on est en train de dépouiller au moment où nous rédigeons ces lignes, il est intéressant et curieux de retenir quelques opinions des auteurs politiques formulées à la veille du jour où le suffrage populaire allait dire la sienne.

Généralement, elles sont assez prudentes, enveloppées de précautions et de réticences inspirées par la crainte d'un démenti prochain. L'écrivain prend soin de déclarer qu'il est assez difficile de dire dans quel état d'esprit les électeurs s'approcheront des urnes et que jamais élections ne furent plus obscures, ni plus incertaines.

On remarque ensuite que les partis politiques ne sont pas constitués avec la même netteté et la même solidité qu'avant guerre, que leurs limites sont mobiles et que, même aux extrêmes, il y a dans les frontières, qui les confondent plus qu'elles ne les séparent, des flottements et de l'inconsistance.

Après cette première observation, qui permet et qui excuse les hésitations et les fausses prophéties, on en présente tout de suite une deuxième qui se résoud, elle aussi, en un point d'interrogation.

Il y a, dit-on, une forte armée de mécontents. Vie chère, impôts trop lourds, espoirs déçus, pour tous ces motifs, il y a de nombreux citoyens qui manifesteront moins leurs opinions que leurs colères. Et sans tenir compte que la situation est d'ordre universel, qu'elle n'est imputable à personne en particulier et qu'il est injuste d'en faire retomber la responsabilité sur telle ou telle catégorie politique, cette armée de mécontents portera aux urnes des bulletins de condamnation. Sur qui ? Contre qui ? C'est ce qu'on ne peut pas prévoir.

Evidemment chaque parti s'efforcera d'attirer à lui cette troupe incohérente et rebelle à toute discipline. Mais rien ne permet de supposer qu'elle cédera à telles suggestions plutôt qu'à telle autre. Il y a donc là un élément d'incertitude tellement important qu'il déroute tous les calculs.

Certains de nos confrères font observer que les résultats considérables obtenus par le ministère d'union nationale et de concentration républicaine devraient fixer les esprits dans une direction précise. Seulement ils oublient que les mécontents tiennent moins compte de ce qu'on a obtenu déjà que de ce qu'ils désirent obtenir. Le travail fait est une chose acquise. Et c'est surtout pour manifester leurs aspirations que les électeurs vont voter. Beaucoup d'entre eux n'imaginent pas que cela puisse être mis en question et qu'il y ait quelques risques à courir à cet égard. Ils n'ont pas entendu ou n'ont pas voulu comprendre les avertissements donnés par le Président du Conseil. C'est pour quoi, disent les confrères qui étudient dans cet esprit la situation électorale, il est possible qu'ils se refusent à admettre ce que leur a dit M. Poincaré, que la formule du cabinet Poincaré reste la seule possible, la seule capable de continuer l'œuvre commencée. Beaucoup d'entre eux pourront croire, au contraire, que la situation nouvelle créée par l'œuvre du ministère exige une formule nouvelle. Et l'on ne sait pas de quel côté ils iront la chercher.

Ceux-là se réconfortent eux-mêmes disant que toute Chambre nouvelle s'ignore en arrivant au Palais Bourbon et qu'il appartiendra à M. Poincaré de savoir en dégageant des ses débats la majorité de gouvernement dont il aura besoin.

D'autres confrères s'inquiètent moins de la composition politique de la prochaine Chambre que de l'entrée en lice de « nouvelles équipes » solides et décidées, qui ne prétendent pas s'emparer dès demain du pouvoir, mais qui sont résolues à poursuivre leur énergique propagande en dehors des partis constitués — et auxquelles ils croient que l'avenir appartient.

Il y a des hommes de talent et des esprits originaux dans ces nouveaux groupements. Ils ont fondé des journaux, ils activent des revues. Ils ont la jeunesse, ils ont l'ardeur. Ils se veulent d'abord et avant tout « réalistes ».

Jean de Pierrefeu écrivait ces jours derniers que l'élan de cette jeunesse prépare la venue des temps nouveaux ou, dans l'ordre des valeurs démocratiques, l'idéalisme sera décidément détrôné.

A cela, M. Maurice Verne répond qu'il n'est pas de cet avis. Il voit là pour sa part « le réveil de ce vieux réalisme français qui dressa les artisans de nos corporations, qui faisait d'une foire du commerce, comme Beaucaire, la première du monde, au moyen-âge. L'esprit de finesse, le penchant à l'idéal de notre race, ces valeurs spirituelles qui réalisèrent la douceur de notre civilisation en souffriront-ils ? »

Et les « nouvelles équipes » répondent sans hésiter : non ! Il y a dans l'esprit français un équilibre que rien ne rompra. Ce que ces jeunes ne veulent plus, c'est que l'on s'attarde à des formules qu'ils jugent périmées et qu'on néglige les grands problèmes : les villes sans hygiène, l'enfance fanée par la maladie, la persistance du taudis, etc., etc. Ce que ces jeunes veulent protéger, c'est la technique et l'art de nos vieux métiers qui sont les premiers du monde, c'est la culture française menacée !

Informations

Une interview de Foch

Le *Referer* publie une interview qu'un de ses correspondants dit avoir obtenue du maréchal Foch. Le maréchal aurait déclaré notamment que l'occupation de la Rhénanie reste nécessaire à la bonne exécution du traité de Versailles.

Des cuisinières à la caserne

A titre d'essai, le ministre de la guerre vient d'autoriser les colonels à prendre l'initiative d'engager des cuisinières-chefs pour la préparation des repas dans les casernes ; une mesure semblable avait d'ailleurs été mise en vigueur pendant la guerre. Ces femmes auront chacune à nourrir un contingent de 400 hommes et remplaceront au moins deux militaires employés à la cuisine, dont le cuisinier-chef. Les chefs de corps devront, bien entendu, s'entourer de toute garantie quant à la moralité et à l'aptitude professionnelle des candidates, qui pourront, par exception, être d'origine indigène en Algérie et en Tunisie. Les cuisinières-chefs, dont le salaire mensuel ne pourra en aucun cas dépasser 500 fr., seront nourries par l'ordinaire et pourront, s'il est existé des locaux disponibles, être logées à la caserne ; dans ce cas, elles devront vivre seules.

Accords franco-tchécoslovaques

Les négociations en vue du renouvellement du traité de commerce franco-tchéco-slovaque ont abouti à un accord sur les bases du futur traité.

Le Tchéco-Slovaquie avait conclu en 1923 avec la France un traité limité, car les deux pays, négociant également avec l'Allemagne, devaient se réserver en raison des éventualités pouvant résulter du traité à intervenir avec ce pays. Maintenant, que la France a un traité avec l'Allemagne et les principaux pays qui l'entourent, et quoique la Tchéco-Slovaquie n'ait pas encore de traités tarifaires avec l'Allemagne, la Yougoslavie, la Roumanie et d'autres pays qui auraient provoqué une diminution appréciable de son tarif autonome, l'accord est envisagé sur la base de la clause réciproque de la nation la plus favorisée.

La prochaine session du B. I. T.

L'ordre du jour de la session du conseil d'administration du Bureau international du Travail, qui se réunira mercredi 25 avril, à Genève, figure, entre autres questions, celle de la procédure à suivre en ce qui concerne la révision éventuelle des conventions internationales du travail, ainsi que la question des relations du B. I. T. avec les organes économiques de la Société des Nations.

La guerre « hors la loi »

Le gouvernement britannique ne tardera pas à faire connaître son point de vue sur les propositions du pacte contre la guerre émanant de Washington et de Paris. Une intervention britannique pourrait peut-être aider utilement à l'amalgamation des deux thèses ; la diplomatie anglaise s'efforce, en effet, actuellement, de démontrer que les thèses françaises et américaines, peuvent se concilier. *L'Observer* écrit à ce propos :

« On estime que les propositions pacifistes, un peu vagues ; de Washington ; demandent à être expliquées dans leur détail, et que, d'autre part, la conception française pourrait peut-être remplir le but commun. »

Le rapprochement serbo-bulgare

Une décision du ministre de l'Intérieur yougoslave en date du 20 avril autorise le passage sur le territoire yougoslave des ressortissants bulgares possédant des propriétés des deux côtés de la ligne frontière. La mesure est étendue à toute la frontière bulgare-yougoslave, y compris les districts de Tzaribrod et de Rossilegrad à l'exception du secteur de la Serbie méridionale. Une récente mesure du ministre de l'Intérieur...

Les voilà bien arrangés.

Ce sont certainement leurs adversaires nationalistes qui ont fait poser ce placard.

Je me mis à rire.

Vous n'y êtes pas du tout, mon cher sauvage. Les rédacteurs de cette affiche véhémente et accusatrice, ce sont au contraire des communistes et non des moidres. Tenez, voici les signatures : D'abord onze députés communistes : Auffray, Adam, Laporte, Bizet, Baroux, Desoblin, Delourme, Henri, Muller, Barra, Gauthier. Puis PLUS DE 250 MEMBRES DU PARTI pour la plupart secrétaires de syndicats.

Le Huron, immobile sur le trottoir,

demeurait abasourdi. Je le pris par le bras.

Allons ne cherchez pas à comprendre.

Ce sont les crabes qui se boublotent, tout simplement... Et vous en verrez bien d'autres. [De Paris-Soir.]

Victor MÉRIC.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES ÉLECTIONS EN FRANCE et dans le Lot

La dette soviétique

La « Pravda » publie qu'au 1^{er} avril 1928, la dette de l'Etat s'élevait à 1.134.300.000 roubles (13 milliards de francs) contre 941 millions de roubles au 1^{er} janvier 1927.

Au Maroc

Au poste de Beni-Ider, un adjudant-chef et un caporal français du 5^e tirailleurs algériens ont été tués par une sentinelle, dans des circonstances que l'autorité militaire cherche à éclaircir.

Joyeux spéculateurs américains

Les principaux spéculateurs qui ont « fait » la hausse de ces dernières semaines à la Bourse de New-York ont organisé un banquet intime, tant pour célébrer leur belle victoire que pour souhaiter bon voyage à ceux d'entre eux qui partent en Europe pour y jouer d'un repos qu'ils ont vraiment bien gagné.

Parmi eux se trouvait M. Williams. Durant, qui a réalisé en quelques semaines plus de 100 millions de dollars, soit 2 milliards 500 millions de francs de bénéfices boursiers.

Il fut interdit de parler d'affaires au cours du dîner. C'était, avant tout, une réunion « de détente » ; naturellement, aucun baissier n'avait été invité.

EN PEU DE MOTS...

— La neige a fait son apparition dans la vallée de la Loire. Le froid est vif. De nombreux arbres fruitiers ont souffert.

— On annonce que le maréchal Joffre se rendra en Angleterre, le 24 mai, pour y recevoir le droit de cité de la ville de Scarborough.

— Le lieutenant Wilkins et le lieutenant Eielson ont survolé le Pôles Nord. En 20 heures, ils ont parcouru 320 kilomètres au-dessus d'un désert glacé.

— Samedi, un tremblement de terre a été ressenti au Transvaal. Il a fait des dégâts considérables aux mines d'or de Citydeep. Il y a plusieurs victimes.

— Suivant une information, le président Coolidge n'a pas l'intention de se présenter aux prochaines élections présidentielles des Etats-Unis.

— L'heure d'été est entrée en vigueur en Angleterre, dans la nuit de dimanche 22 avril.

NOS ÉCHOS

Lamartine précurseur.

Les poètes sont souvent des visionnaires.

On connaît le vœu exprimé par Lamartine dans la *Marseillaise de la Paix*. On connaît moins celui qui contient la strophe de la Vierge méditant où le poète semble avoir eu la vision d'une Société des Nations siégeant à Genève et ouverte à l'Allemagne :

Que Genève, à nos pieds, ouvre son libre port : La liberté du faible est la gloire du fort. Que sous les mille esquis dont ses eaux sont ridées (Palmyre européenne au confluent d'idées), Elle voit en ses murs l'Idée et le Germain Echanger la pensée en se donnant la main

Cette prédication remonte à une centaine d'années. Le poète, qui se vantait de « siéger au plafond », n'avait pas choisi, on le voit, un mauvais poste d'observation.

Les affaires.

Une amusante anecdote coupée dans le dernier livre, si passionnant, de Stéphane Lauzanne (*An Secondus du Français enchaîné*, 1 vol., à la Nouvelle Revue Critique) :

« Cornelius Vanderbilt avait un fils, William, qui souffrait d'une enveloppe malingre et de muscles débilés. Le père avait décrété qu'il ne réussirait à rien dans la vie et lui allouait, pour vivre, une maigre pension de vingt dollars par semaine. Un jour, pourtant, en parcourant ses terres, il trouve près d'une ferme son fils, ayant mis habit à terre, en train de charger du fumier sur un charland. »

« Que fais-tu là ? demande-t-il. — Je travaille, répond William. Je vous ai acheté tout le fumier d'une de vos écuries, à raison de quatre dollars par chargement et je le mets moi-même sur ce charland. »

« Et combien y a-t-il de chargements ? — Mais un seul ! — Un seul ! Tu plaisantes, fils, il y en a près de vingt ! — Du tout, mon père, quand je traite pour un chargement, j'entends tout ce que je peux porter. »

« Le vieux Vanderbilt s'arrête interdit et charmé ! Ainsi son fils travaillait et s'entendait aux affaires. Il y avait donc quelque chose à faire avec lui ! L'engagea, séance tenante, comme directeur d'une de ses compagnies, à mille dollars par mois. Et, peu à peu, il lui confia toutes ses directions... »

Monuments historiques

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 17 janvier 1928, la commission des monuments historiques entendue, par application des lois du

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES ÉLECTIONS EN FRANCE et dans le Lot

Il est d'usage aux élections générales qu'après le premier tour de scrutin, chacun des partis en lutte se proclame victorieux et assuré d'un triomphe encore plus éclatant au scrutin de ballottage... Cette fois, au contraire, les commentaires des journaux sont empreints de part et d'autre d'une remarquable modération. Chacun fait ressortir ses gains avec bienveillance, mais sans chercher à les exagérer.

Et cela ne montre pas seulement un plus grand souci de véracité, mais une réelle incertitude sur la signification générale de ce scrutin. Il n'est pas commode, en effet, de dégager une indication d'ensemble de ces résultats fragmentaires qui sont communiqués avec une abondance inutile d'étiquettes et de candidats. Ce sont surtout les élus qui fixent les situations et précisément les ballottages sont très nombreux...

Tout de même, on peut faire à l'issue de ce scrutin deux observations de fait qui ne sont pas négligeables. La première, c'est que le total des voix de gauche dépasse largement celui des voix de droite. La seconde, c'est que les communistes subissent un dur et complet échec qui leur sera d'autant plus pénible qu'ils escomptaient un grand succès.

Pour le reste, il n'est que d'attendre les résultats du second tour qui aura lieu dimanche prochain. D'ores et déjà, il semble assuré que le Gouvernement disposera d'une bonne majorité.

Dans le Lot nous voyons les choses de plus près et nous pouvons mieux saisir le pourquoi et le comment des choses. Il serait sans doute inopportun d'entrer à ce sujet dans des explications et des commentaires. Mais il nous sera bien permis de dire que du point de vue républicain la journée de dimanche eût pu et eût dû être meilleure...

À Gourdon le succès de M. Malvy était certain. La certitude à ce sujet était même si grande qu'en apprenant l'élection de M. Malvy il semblait qu'on enregistrât simplement une chose sue et connue. Cela ne diminue en rien, d'ailleurs, ni la satisfaction des républicains, ni l'importance et la puissante signification de leur victoire. Pour se la bien figurer, il suffit d'imaginer la joie que leur défaite eût causée aux réactionnaires.

Mais à Figeac, M. Armand Bouat eût dû être élu au premier tour. Certes, son succès au ballottage ne fait pas

Deux nouvelles communes

Le « Journal Officiel » publie la loi divisant le territoire de la commune de Fontanes-Lunegarde en deux communes distinctes dont les chefs-lieux sont fixés à Fontanes et à Lunegarde, qui porteront respectivement les noms de ces deux localités.

Aux termes de cette loi, les immeubles ayant appartenu à l'ancienne commune de Fontanes-Lunegarde deviendront la propriété de la nouvelle commune sur le territoire de laquelle ils se trouveront situés.

L'actif actuel de l'ancienne commune de Fontanes-Lunegarde sera réparti entre les deux nouvelles communes proportionnellement au chiffre de la population municipale de chacune d'elles ; le passif sera réparti proportionnellement au principal des quatre contributions directes attribué à chaque fraction du territoire.

Les biens des pauvres seront partagés proportionnellement à la population municipale des deux nouvelles communes, sous réserve des droits privatifs qui pourraient résulter d'actes de fondations.

Conseil de Préfecture

M. Veillon, conseiller de préfecture de la Seine, est chargé des fonctions de Commissaire du Gouvernement près le dit Conseil.

Nos félicitations à M. Veillon qui fut pendant plusieurs années, secrétaire général de la Préfecture du Lot.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES ÉLECTIONS EN FRANCE et dans le Lot

de doute. Le total des voix de gauche est très sensiblement plus élevé que celui des voix de droite. L'arrondissement de Figeac renouvellera à M. Armand Bouat un mandat que nul n'est plus que lui digne de remplir. Les services considérables rendus par lui, son infatigable et constant dévouement à la cause agricole et aux intérêts de l'arrondissement, sa valeur personnelle et l'incontestable autorité si rapidement acquise par lui, tout justifie une manifestation de confiance. Les électeurs de l'arrondissement de Figeac auront à cœur de la lui donner avec d'autant plus d'éclat qu'ils auraient voulu la faire du premier coup et sans délai.

À Cahors, la campagne électorale a commencé dans l'incertitude et la confusion. Elle s'achèvera dans la confusion et le gâchis.

En ce qui nous concerne, nous avons fait de notre mieux pour aider l'arrondissement à en sortir et nous avons indiqué avec insistance aux électeurs la seule voie qui conduisait à une issue honorable.

Par sa nature, par son programme, par sa tonalité — si l'on peut ainsi dire — la candidature de M. Jules Crabol correspondait parfaitement à l'opinion générale de la circonscription. Entre tous les candidats en lice, M. Jules Crabol était certainement celui qui eût dû recueillir le plus grand nombre de suffrages. La majorité de notre arrondissement n'est assurément pas plus réactionnaire qu'elle n'est révolutionnaire.

Et pourtant tout s'est arrangé de manière que la lutte se trouve aujourd'hui circonscrite entre un candidat de droite et un candidat d'extrême-gauche dont les votes se confondent très souvent avec ceux des communistes. Voilà le choix qui est offert au public. C'est-à-dire que quel qu'il soit le résultat ne correspondra pas à la vérité, à la réalité de la situation.

Nous l'avons dit plusieurs fois ! Une majorité des électeurs républicains, engagée à faux dès le début, s'est obstinée dans cette erreur. Et elle n'a mesuré sa faute qu'au moment où elle s'est trouvée brutalement placée devant le résultat : M. Delport en face de M. Calmon !

On nous assure qu'il est des électeurs qui n'ont pas été longs à regretter leurs votes. Nous n'en savons rien. Quant à nous, nous voulons nous borner à en regretter les conséquences.

31 décembre 1913 et du 23 juillet 1927, la maison Réveillac, sise au hameau d'Anbiguières, commune de Fons, appartenant à M. Louis Allemand, a été inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette maison de style Renaissance, non loin de la route de Figeac à Montargis, flanquée de deux tours carrées massives, voûtées, est d'un aspect original.

Les tours sont reliées par deux galeries bordées d'une balustrade en pierre sculptée et d'une série d'arcades au centre surbaissées. On voit, sur la façade ouest un mâchicoulis rappelant l'époque agitée où l'édifice fut construit (1618) ; à l'intérieur des murailles, et dans le sous-sol, des cachettes curieuses attestent le manque de sécurité.

Ajoutons que l'édifice fut construit par maître Pierre Réveillac, prêtre et notaire, à Fons, en 1618.

La « Sauvegarde de l'art français », qui a demandé ce classement et poursuit la conservation de nos vieux souvenirs, a droit à toute notre reconnaissance.

Conseil de Préfecture

M. Veillon, conseiller de préfecture de la Seine, est chargé des fonctions de Commissaire du Gouvernement près le dit Conseil.

Nos félicitations à M. Veillon qui fut pendant plusieurs années, secrétaire général de la Préfecture du Lot.

**Pour l'Hygiène
FAMILIALE CÉRÉMONIE**

Samedi, à 16 heures, a eu lieu l'inauguration des bains-douches installés au rez-de-chaussée de l'école publique des filles de la rue du Lycée.

M. De Monzie, sénateur-maire de Cahors présidait cette cérémonie à laquelle assistaient MM. Castanet, préfet, Hilleret, inspecteur d'académie, Irague, proviseur du lycée, Tassarit, Bessières, Cammas, Poimboeuf, les directeurs des établissements scolaires de la ville.

Un public nombreux se pressait dans la salle où eut lieu la cérémonie, public composé surtout de mamans et de jeunes enfants élèves de l'école.

Comme décor, une belle installation de jolis vases fleuris.

M. de Monzie salue les personnes présentes et les remercie d'avoir bien voulu répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

En quelques mots, il indique l'œuvre qui vient d'être faite, œuvre sociale au premier chef, œuvre d'hygiène.

C'est à Mme Mascart, présidente de la Société « l'Hygiène par l'exemple » et à Mme Liard que l'on doit cette installation de bains-douches.

C'est un don qui a été fait à la ville, qui n'a pas eu, et n'aura pas un sou à déboursier. Il adresse ses remerciements aux généreuses donatrices, mais il tient à adresser des félicitations à M. Poimboeuf.

C'est M. Poimboeuf qui a conçu le plan d'installation, dirigé les travaux exécutés par M. Mispolié et on peut se rendre compte, dit-il, que rien n'a été négligé dans cette installation.

Se tournant vers les mamans, M. de Monzie leur dit l'importance de l'œuvre d'hygiène qui vient d'être créée pour les enfants. Rien à craindre pour eux. Tout a été bien conçu, bien exécuté.

M. Poimboeuf donne, ensuite, les explications techniques sur l'organisation des bains-douches, et il invite les assistants à visiter bains et lavabos.

Les visiteurs, les mamans surtout ne peuvent que témoigner leur satisfaction, au cours de leur promenade à travers les salles, dont les murs, notons-le, sont recouverts de petits placards sur lesquels on appelle l'attention des enfants sur la nécessité qu'il y a de suivre les prescriptions de l'hygiène, de se tenir propres.

« Être malpropre, c'est se manquer de respect à soi-même. »
« Ne touchez à la nourriture qu'avec des mains fraîchement lavées. »

« Il est beau, il est agréable, il est nécessaire d'être propre. »

Autant de prescriptions utiles, nécessaires qu'on ne répètera jamais assez. Mais une œuvre d'hygiène est créée: les bains-douches rendront de grands services à la population enfantine de nos écoles. C'est le but de l'installation que M. de Monzie a inaugurée samedi, témoignant ainsi son souci de ne rien négliger en ce qui concerne l'intérêt de ses administrés, de ses tout petits administrés, enfants des écoles, futurs citoyens de notre vieux Cahors.

L. B.

MORT DE M. ERNEST TALOU

Dimanche matin une bien pénible nouvelle était annoncée dans notre ville: la mort de M. Ernest Talou.

Il y avait à peine un an que M. Talou avait pris sa retraite de percepteur et qu'il était venu s'installer à Cahors où il avait repris sa place au barreau.

Plein d'activité, il donnait l'impression de jouir d'une excellente santé et rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

Ce n'est que depuis quelques semaines qu'il ressentit le mal qui devait l'emporter.

Ernest Talou avait eu une belle carrière administrative, mais il avait été durant de longues années, mêlé aux luttes politiques départementales.

Maire de Lamagdeleine, conseiller général de St-Géry, il avait été vice-président de l'Assemblée départementale où il joua un rôle des plus importants.

Ernest Talou était un homme sympathique, dévoué, bienveillant. Il eut, certes, des adversaires, mais tous lui conservaient une vive estime et beaucoup une réelle amitié. On peut dire qu'il ne comptait pas d'ennemis.

Sa mort a provoqué une réelle émotion dans notre ville, parmi tous les Cadurciens qui avaient toujours apprécié les belles qualités de cœur et d'esprit du regretté disparu.

Les obsèques de M. Ernest Talou ont été célébrées mardi matin, à 10 heures.

Une foule considérable a suivi le char funèbre qui était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes.

Au cimetière, au milieu de l'émotion de tous les assistants, des discours ont été prononcés par MM. Martin, au nom du barreau de Cahors, Castelnau, maire de Lamagdeleine, de Monzie, Président du Conseil général du Lot et M. Froidefond, au nom de la Société « les Enfants du Quercy », de Toulouse.

Nous nous inclinons devant le cercueil de M. Ernest Talou, pour lequel nous éprouvons au « Journal du Lot » une sincère amitié et nous prions Mme veuve Talou, M. Jean-Ernest Talou, toute la famille d'agréer nos respectueuses condoléances.

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 22 AVRIL 1928

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNES	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suf. ex.	CANTON DE CAHORS (NORD)															
					Calmon	Crabot	Delpoit	Besse	Sambat Lautard	Soc. un.	Rad.	U. Nat.	Rép. dém.	Soc. ind.	Com.					
Cahors	3047	2572	18	2554	827	848	336	352	12	127										
Espère	77	67	»	67	51	3	10	2	1	»										
Lamadéleine	93	77	»	77	35	18	14	9	»	1										
Lar-des-Arcs	111	98	»	98	70	4	21	2	»	1										
Mercuès	133	114	2	112	50	23	28	4	2	5										
Pradines	280	190	2	188	44	47	70	25	»	2										
Valroufié	84	64	1	63	31	13	15	3	1	»										
CANTON DE CAHORS (SUD)																				
Arcambal	196	171	2	169	50	23	85	10	»	1										
Labastide-Mar.	157	133	1	132	36	9	70	17	»	»										
Montat (le)	101	85	2	83	19	11	40	12	1	»										
Trespoux-Ras	86	77	1	76	14	4	42	14	»	2										
CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER																				
Castelnau	776	595	11	584	201	81	61	232	4	5										
Cézac	75	65	»	65	18	11	32	4	»	2										
Flaugnac	191	171	4	167	67	12	24	60	2	2										
L'Hospitalet	109	93	»	93	1	4	61	24	2	1										
Pern	133	127	»	127	17	18	63	20	»	»										
Ste-Alauzie	105	91	»	91	27	33	15	14	»	2										
St-Paul-Labouf	174	144	2	142	55	9	59	18	»	1										
CANTON DE CATUS																				
Boissières	120	106	3	103	46	31	13	11	1	1										
Calamane	66	54	3	51	29	4	12	5	»	1										
Catus	306	261	3	258	93	67	28	60	5	4										
Crayssac	128	103	»	103	29	23	27	22	»	2										
Francoules	125	106	5	101	25	24	34	14	3	1										
Gigouzac	85	76	»	76	31	8	17	19	1	»										
Junies (les)	142	134	»	134	50	14	47	16	»	7										
Labast.-du-Vert	124	112	3	109	32	20	13	13	4	27										
Lherm	155	135	2	133	39	41	8	41	2	2										
Maxou	153	114	2	112	52	8	32	18	»	2										
Mechmont	48	41	»	41	10	11	12	7	»	1										
Montgesty	168	130	2	128	17	55	15	39	1	1										
Nuzéjols	72	66	»	66	46	4	7	9	»	»										
Pontcirq.	93	77	4	73	16	27	6	17	»	7										
St-Denis-Catus.	100	90	1	89	34	17	23	11	2	2										
St-Médard	89	82	2	80	13	15	25	23	1	3										
CANTON DE CAZALS																				
Arques (les)	163	134	1	133	72	24	18	18	1	3										
Cassagnes	106	87	»	87	46	23	3	15	»	»										
Cazals	170	156	»	156	64	48	3	41	»	»										
Frays.-le-Gélat	221	191	4	187	136	25	14	9	1	2										
Gindou	164	144	»	144	49	37	18	38	»	2										
Goujounac	107	93	»	93	56	14	17	4	2	»										
Marmillac	324	192	1	191	92	11	48	38	»	2										
Montléra	215	173	5	168	94	28	12	34	»	»										
Pomarède	67	60	»	60	49	3	4	2	»	2										
St-Caprais	66	64	1	63	32	14	9	8	»	»										
CANTON DE LABENQUE																				
Aujols	109	88	1	87	17	36	27	6	1	»										
Bach	118	100	5	95	14	17	27	36	1	»										
Belfort	280	237	5	232	46	59	94	28	2	3										
Belmon-Ste-Foi	92	80	»	80	2	5	31	42	»	»										
Cieurac	128	103	1	107	8	33	41	20	1	1										
Cremps	127	114	1	113	2	41	54	14	1	1										
Escamps	96	75	»	75	23	13	12	26	»	1										
Flaujac	88	79	»	79	11	47	39	22	»	»										
Fontanes	165	152	3	149	18	73	20	37	1	»										
Laburgade	84	84	8	76	11	11	45	7	»	2										
Lalbenque	412	351	2	349	35	58	108	140	5	3										
Montdoumerc	141	126	1	125	11	59	20	34	1	»										
Vaylats	145	116	3	113	17	16	24	56	»	»										
CANTON DE LAUZÈS																				
Blars	82	70	1	69	25	9	21	13	»	1										
Cabrerets	143	122	1	121	23	18	30	49	»	1										
Cras	78	70	»	70	25	11	27	7	»	»										
LaUZès	97	85	2	83	26	21	16	16	»	4										
Lentillac	73	67	1	66	8	13	32	12	»	1										
Nadillac	42	38	1	37	21	»	7	7	1	1										
Orniac	64	49	3	46	10	2	19	13	»	2										
Sabadel	88	74	1	73	23	8	32	9	»	1										
Sabadel	88	74	1	73	23	8	32	9	»	1										
St-Cernin	126	115	3	112	16	41	41													

RESULTATS PAR CANTONS

COMMUNES	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suf. ex.	Union des G.			
					U. Nat.	Soc. ind.	Bonnetous	Bou-Pasquie
Gourdon	2433	2114	36	2077	1334	644	38	61
Gramat	2275	1946	26	1920	980	884	28	25
Labastide-M.	1240	1030	11	1019	561	437	12	9
Martel	2437	2059	23	2036	1322	607	61	46
Payrac	1180	1037	13	1024	638	280	44	62
St-Germain	1893	1180	20	1160	753	389	9	9
Salviac	1321	1142	10	1132	668	450	5	10
Souillac	2446	1968	21	1947	1247	508	25	166
Vayrac	1920	1553	16	1537	1011	429	69	28
	16645	14029	176	13853	8514	4628	291	416

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

COMMUNES	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suf. ex.	Union des G.			
					U. Nat.	Soc. un.	Charpentier	Forestier
CANTON DE BRETENOUX								
Belmont	106	95	3	92	35	39	14	4
Biaris	200	176	1	175	41	37	85	12
Bretenoux	257	230	2	228	78	128	21	1
Cahus	146	112	3	109	38	65	3	3
Comiac	203	178	1	177	102	68	4	3
Cornac	225	186	4	182	100	62	17	3
Estal	76	76	0	76	36	30	9	1
Gagnac	297	258	2	256	98	141	40	7
Gintraç	98	52	1	51	25	25	1	0
Girac	106	93	0	93	65	19	9	0
Glanes	66	61	3	58	22	33	3	3
Lamativie	78	68	0	68	58	8	2	0
Prudhomat	210	185	2	183	48	98	37	0
Puybrun	255	224	1	223	40	73	108	2
St-Michel-Loub.	112	98	1	97	40	45	12	0
Tauriac	139	118	0	118	63	42	12	1
Teyssieu	182	159	3	156	78	55	23	0
Laval-de-Cère	221	169	2	167	100	47	17	3
CANTON DE CAJARC								
Cadriou	43	37	0	37	28	7	1	1
Cajarc	411	349	5	344	112	156	69	7
Carayac	48	45	0	45	11	32	2	0
Frontenac	51	42	2	40	15	23	2	0
Gréalou	85	77	3	74	23	49	2	0
Larnagol	128	111	0	111	43	68	0	0
Larouge-Toirac	81	69	0	69	30	29	10	0
Marsillac	193	168	0	168	75	66	26	1
Montbrun	65	56	0	56	30	21	5	0
Puyjoudes	50	47	0	47	10	36	0	1
St-Chels	78	67	0	67	35	27	4	1
St-Jean-de-Laur.	110	91	0	91	19	68	4	0
St-Pierre-Toirac	81	68	1	67	52	13	1	1
St-Sulpice	77	68	0	68	23	39	5	1
CANTON DE FIGEAC (Est)								
Bagnac	513	440	6	434	168	212	51	3
Cuzac	88	80	0	80	34	23	18	5
Felzins	211	181	2	179	58	96	24	1
Lentillac	99	85	2	83	38	38	7	0
Linac	157	142	1	141	63	70	7	1
Lunac	132	120	4	116	52	49	12	3
Montredon	146	131	2	129	47	68	13	1
Prenidaignes	165	139	1	138	45	85	6	2
St-Felix	236	183	2	181	86	78	16	1
St-Perdoux	128	109	3	106	55	30	20	1
Viazac	149	126	2	124	60	54	8	2
CANTON DE FIGEAC (Ouesl)								
Figeac	1642	1406	29	1377	486	455	407	29
Bédour	204	194	3	191	47	126	18	0
Camboulit	80	75	0	75	39	26	10	0
Camburat	123	100	0	100	51	39	10	0
Capdenac	329	279	2	277	69	116	81	11
Faycelles	243	223	2	221	97	106	15	3
Fons	196	161	0	161	82	64	13	2
Fourmagnac	57	52	0	52	21	23	7	1
Lissac-et-Mouret	224	195	3	192	103	68	20	1
Planioles	70	61	0	61	36	21	4	0

COMMUNES

COMMUNES	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suf. ex.	Union des G.			
					U. Nat.	Soc. un.	Charpentier	Forestier
CANTON DE LACAPELLE-MARIVAL								
Albiac	38	38	0	38	18	19	1	0
Anglars	138	110	2	110	52	52	6	0
Aynac	275	223	2	221	67	110	36	8
Bourg (le)	152	131	1	130	35	65	29	1
Bouyssou (le)	82	64	0	64	20	25	19	0
Cardaillac	275	225	3	222	83	76	55	3
Espeyroux	84	76	0	76	27	46	3	1
Issendolus	183	162	1	161	57	76	25	3
Labathude	162	111	2	109	40	66	2	1
Lacapelle-Mar.	284	232	3	229	36	138	49	6
Leyme	151	133	3	130	19	42	64	5
Molières	183	163	0	163	42	101	16	4
Rudelle	98	82	0	82	29	45	8	0
Rueyres	119	100	1	99	30	41	27	1
St-Bressou	111	75	1	74	17	46	11	0
St-Maurice	134	117	2	115	31	68	15	1
St-Colombes	132	109	2	107	32	69	5	1
Thémines	133	109	2	107	32	55	20	0
Théminettes	69	62	0	62	23	35	4	0
CANTON DE LIVERNON								
Assier	250	181	2	179	70	63	46	0
Boussac	67	58	1	57	33	16	7	1
Brengues	93	77	0	77	24	39	13	1
Cambes	75	67	1	66	22	39	5	0
Corn	101	86	0	86	19	52	15	0
Durbans	88	76	0	76	21	51	4	0
Espagnac-St-Eul.	62	54	0	54	10	40	12	2
Espédaillac	158	142	0	142	68	57	16	1
Flaujac	65	59	0	59	28	23	8	0
Grèzes	79	65	0	65	16	35	11	3
Issepts	96	86	0	86	44	36	6	0
Livernon	201	153	6	147	40	86	20	1
Quissac	87	67	0	67	20	30	16	1
Reilhac	51	46	1	45	18	24	3	0
Reyreignes	132	112	0	112	37	46	29	0
St-Simon	92	74	1	73	35	33	4	1
Sonac	55	46	0	46	16	28	2	0
CANTON DE LATRONQUIÈRE								
Calviac	158	125	1	124	75	29	20	0
Gorsac	267	221	5	216	114	94	7	1
Labastide-du-Mont	54	46	0	46	25	11	8	2
Ladirat	101	89	0	89	73	14	1	1
Latronquière	155	142	1	141	110	24	6	1
Laureses	222	180	1	179	83	56	39	1
Montet et Bouxal	122	91	0	91	34	48	8	1
Sabadel	30	26	0	26	20	40	6	0
Saint-Cirgues	297	244	0	244	91	121	22	10
St-Hilaire-Bes.	158	139	2	137	81	52	9	2
St-Médard-Nic.	57	49	0	49	25	18	6	0
Sénaillac	122	104	1	103	57	23	22	1
Souceyrac	434	348	2	346	190	127	28	1
Terrou	134	121	0	121	58	53	7	3
CANTON DE SAINT-CÉRÉ								
Autoire	110	100	0	100	46	41	43	0
Bannes	107	95	0	95	34	58	3	0
Bio	161	136	3	133	44	72	16	1
Fraysinhes	126	109	0	109	34	72	3	0
Lacandourc	99	86	0	86	41	38	2	5
Latouille-Lentil.	173	133	2	131	87	37	7	0
Loubressac	260	212	2	210	101	88	21	0
Maryrinac-Lent.	204	188	6	182	30	102	47	3
Saignes	32	28	0	28	9	15	4	0
Saint-Céré	796	696	0	696	251	269	155	21
St-Jean-Leps.	116	106	0	106	64	39	3	0
St-Laurent-les-T.	137	120	1	119	29	75	12	3
Saint-Médard-de-P.	143	127	0	127	50	44	33	0
St-Paul-de-Vern.	118	106	2	104	25	73	6	0
Saint-Vincent	103	92	1	91	26	49	11	5

RÉSULTATS PAR CANTONS

CANTONS	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suf. ex.	U. Nat.	Soc. un.	Charpentier	Forestier
Bretenoux	2947	2538	29	2509	1067	985	414	43
Cajarc	1501	1295	11	1284	506	634	131	13
Figeac (est)	2024	1736	25	1711	706	808	182	20
Figeac (ouesl)	3168	2746	39	2707	1031	1044	585	47
Lacapelle-Marival	2804	2322	23	2299	695	1175	394	35
Latronquière	2361	1965	13	1952	1036	710	189	24
Livernon	1752	1449	12	1437	521	688	217	11
Saint-Céré	2685	2334	17	2317	841	1072	366	38
TOTAL	19242	16385	169	16216	6403	7111	2478	231

Enseignement secondaire technique et primaire supérieur

Jeu de ou lieu les examens des bourses (concours unique), pour la session de 1928. Les résultats ont été proclamés samedi soir. Ont été déclarés admissibles les aspirants et aspirantes dont

Les pupilles de l'École publique

Ce que l'on ne sait pas assez, c'est qu'en dehors de l'Office départemental, l'École publique s'est aussi occupée des pupilles de la nation. Sans doute, ses ressources sont modestes car elles ne se composent que des souscriptions volontaires des écoliers et de leurs maîtres et maitresses, plus la part du produit des recettes des fêtes scolaires et de quelques maigres subventions.

Malgré tout, cette œuvre se maintient assez florissante et prouve que l'école publique n'oublie pas la dette que les générations d'après-guerre ont contractée envers les enfants de ceux qui sont morts pour la France vive.

Voici d'ailleurs le bilan officiel de cette œuvre par arrondissement :

Arrondissement de Cahors. — L'œuvre des pupilles de l'école publique de la circonscription de Cahors étend son action sur 576 enfants. En 1926, elle a eu comme recettes 2.139 fr. 20. Le reliquat de l'année précédente était 4.862 fr. 10. Le total de son avoir a donc été de 7.021 fr. 38. Ses dépenses se sont élevées à 3.153 fr. 80. Excédent de l'exercice 1927 : 3.867 fr. 58.

Nous croyons savoir que les dépenses ont été affectées à payer la cotisation de la mutualité scolaire aux pupilles de la nation et à donner une prime aux pupilles reçus à l'examen du certificat d'études primaires.

Arrondissement de Figeac. — En 1926, les recettes s'élevaient à 2.412 fr. 40 et les dépenses à 1.843 fr. 50. Une somme de 1.772 fr. 10 a été allouée comme prime aux élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires. L'avoir en caisse au 1^{er} juin 1927 est de 591 fr. 90.

Arrondissement de Gourdon. — 385 pupilles reçoivent l'assistance matérielle ou morale. Il a été distribué en 1926 pour 1.250 fr. de livrets de Caisse d'épargne aux pupilles de l'école publique admis à l'examen du certificat d'études primaires élémentaires. Une somme de 66 fr. 66 a été versée à la Fédération générale des Associations départementales des pupilles de l'école publique, à titre de part contributive, et une somme de 300 fr. a été prélevée sur les fonds disponibles de l'œuvre au profit du sanatorium d'Odeillo.

Un cycliste renversé. — M. Fresquet, cultivateur, revenait de la foire de Labastide-Murat à bicyclette. Il était sur sa droite, suivi, à quelques mètres par un camarade, M. Bouysson, également à bicyclette.

Une auto arriva derrière eux, dépassa Bouysson, mais accrocha la roue de la bicyclette de Fresquet qui fut projeté sur le sol. Il a eu la clavette cassée.

Les automobilistes poursuivirent leur route sans inquiéter du blessé.

Le Parquet a été informé : une enquête est ouverte.

Moto contre auto. — M. Sabrazat, 19 ans, mécanicien à Issendouls, était en moto sur l'avenue de la gare de Gramat, lorsqu'il fut heurté par une auto.

M. Sabrazat reçut des contusions sur diverses parties du corps et tomba, mais son état n'est pas grave. La moto a été démolie.

Une enquête a été ordonnée par le Parquet.

Trouville. — Il a été trouvé deux rasoirs par Mme Salles, rue Labarre.

Chronique des Théâtres**UNE HEUREUSE NOUVELLE****Un Cycle Ch. Barot à Cahors**

A la suite des vœux que nous avons exprimés, dès la première heure, tendant à obtenir le passage des Tournées Barot dans notre ville, des pourparlers furent échangés entre la municipalité et la Direction des Tournées Barot.

Nous sommes heureux d'informer la population cahorçaise, qu'à la suite d'une entente, l'excellent Directeur-impresario, Ch. Barot, a décidé — à titre d'essai — de créer l'hiver prochain, à Cahors, un cycle de sept représentations.

Les dates sont déjà prises et le répertoire est connu.

Les derniers chefs-d'œuvre de Comédie du Théâtre contemporain, dotés d'une interprétation de choix, nous seront offerts.

En remerciant la municipalité et M. Ch. Barot d'avoir répondu à nos vœux, nous prédisons un succès durable à ces excellentes manifestations artistiques dans notre ville.

TROISIEME PARTIE**V**

Nous pêchons toute la journée, et nous nous amusons vraiment ; mais quand nous entrons à l'auberge pour faire cuire notre pêche, plus personne. Bridoux, le fils, la femme, l'enfant tout le monde parti en nous abandonnant. L'aubergiste nous met dehors. Comment dîner. Je propose à Espérance de chanter dans les cafés. — Vas-y, toi. J'entre et je commence :

Minuit, chrétiens, c'est l'heure solennelle

On veut me renvoyer. Je m'explique avec un matelot. — Pourquoi n'as-tu pas dit que tu avais faim, crois-tu qu'on va te laisser mourir de faim ? — J'ai un camarade. — Amène-le. On nous sert un festin et nous chantons jusqu'à minuit. Un matelot fait une collecte et nous remet quatre francs. En route pour Paris.

— Avec quatre francs, interrompit Zyte. — Tu penses bien qu'ils ne dureront pas longtemps et pourtant nous

les ménageons. Le jour nous marchons tant que nous pouvons. La nuit nous couchons dans les meules de foin, dans les bras l'un de l'autre pour nous tenir chaud. Cela n'empêche pas que je m'enrhume, et comme je n'aime pas me moucher avec mes doigts je déchire ma chemise et m'en fais un mouchoir que je lave tous les soirs pour qu'il sèche pendant la nuit. A cet exercice, le pantalon et la redingote avaient terriblement souffert, mais je trouve heureusement à les échanger contre un habit, un gilet et un pantalon qui habillaient un mannequin pour épouvanter les oiseaux ; les propriétaires de ce mannequin étaient des gens riches qui lui avaient donné des vêtements en bon état ; je les lui prends en échange de mes miens et il ne dit rien. Nous voulions arriver de bonne heure à Rouen pour chanter dans les rues et faire une belle recette. A huit heures du matin nous entrons à la préfecture pour demander une permission. Le concierge nous répond que les bureaux sont fermés parce que c'est dimanche, qu'il faut déposer une demande écrite et qu'on nous répondra à notre hôtel. Il y a plus de vingt heures que nous n'avons mangé. Nous errons par la ville, le long des quais, sur les boulevards, nous nous asseyons sur des bancs et nous nous relevons quand on nous regarde trop, pour aller devant nous, où ? Nous n'en savons rien ; qu'attendons-nous ? nous ne le savons pas non plus ; il y

quant de manger, mais de temps en temps nous nous rappelons l'un l'autre à la discrétion : « Ne nous conduisons pas comme des mules ; il faut en laisser ». Cependant morceau après morceau nous dévorons tout, pain, viande, et ne laissons rien. Nous nous endormons sur la table. Le lendemain Aubert nous donne des souliers à la poulaine, une chemise à chacun, deux mouchoirs et trois francs.

Nous nous remettons en route ; ce qui allongeait notre chemin, c'était que nous passions au retour par les mêmes pays où nous nous étions arrêtés à l'aller afin de voir aux bureaux de poste si nous ne trouverions pas un peu d'argent que nos parents devaient nous envoyer. A Etrépatny, Espérance touche un bon de dix francs. Nous montons dans la voiture d'un marchand de pois qui nous conduit à Gisors, où nous prenons le train. A onze heures je frappe à la porte de mes parents. — Qui est là ? — Moi. — C'est le brigand de Joseph, dit ma mère. Elle m'ouvre, m'embrasse et me donne à souper. Le lendemain, nettoyage général, coupe de cheveux dans la cour, bain, etc. — J'espère que tu es guéri, me dit mon père. Un mois après je débute à Saint-Omer.

— Mon pauvre Joseph, dit Zyte tout ému. — Voilà le début ; et maintenant, dans mon chalet de La Varenne, je reçois à ma table mademoiselle Duchatellier, sociétaire de la Comédie-Française.

LE DETOUR

Ce chef-d'œuvre d'Henry Bernstein, qui a vu les feux de la rampe, en 1902, et qui, depuis, constitue un succès incalculable, sera représenté le 5 mai prochain, au théâtre municipal, par une excellente Tournée Barot.

Cette jolies pièce, nuancée, parfois touchante, toujours intéressante et laissant une émotion vivace, vient de remporter, dans toutes les villes du cycle, un succès incomparable.

Ceci est dû en partie à son interprétation de premier choix, à la tête de laquelle figure l'exquise et talentueuse artiste qu'est Mlle Delia-Col, jeune vedette des Tournées Barot, qui incarne à souhait le rôle très ingrat de Jacqueline.

Gros succès en perspective.

Les Sports**A LUZECH**

Les Sports. — La Violette Luzéchoise, qui devait rencontrer en dernier lieu l'U. S. Montcuquoise, a dû renoncer à ce déplacement par suite de l'indisponibilité de cette dernière équipe.

La saison est donc close, mais les équipiers de la Violette, reconnaissant à l'égard du public qui encourage leurs efforts, va organiser pour un dimanche de mai, une fête de fleurs qui, pensons-nous, aura un brillant succès.

La Violette Luzéchoise vient de perdre son excellent capitaine, M. Jean Miran, appelé ailleurs par ses exigences professionnelles. M. Miran était très estimé par ses camarades et ses qualités d'entraîneur aidèrent beaucoup à la constitution rapide d'une équipe bien homogène. Son départ est une réelle perte pour l'équipe. C'est M. Lagrèze qui a été désigné pour le remplacer, et connaissant l'esprit sportif du nouveau capitaine, nous avons toujours foi dans les destinées de la Violette Luzéchoise.

Arrondissement de Cahors**Castelnau**

Perception. — A l'avenir, étant donné les tournées à effectuer dans les communes, le percepteur sera à son bureau, plus spécialement tous les mercredis et jours de foire, aux heures réglementaires.

Cabrerets

Mariages. — Ces jours derniers ont eu lieu, à la mairie de Cabrerets, les mariages de deux de nos gracieuses et charmantes compatriotes : Mme Agnès Delfau, veuve Conti, avec M. Edmond Lagarrigue, du village d'Aussou, commune de Lentillac.

Il s'agit d'habitants de la commune de Montgesty, où ils ont acheté un fonds de boulangerie.

Et Mlle Suzanne Delvit, modiste, avec M. Fernand Labrousse, marchand de logis au 5^e chasseurs d'Afrique, en résidence à Alger.

Nos meilleurs vœux de bonheur à tous ces jeunes époux.

Luzech

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Albas

Reboisement. — Depuis que nos coteaux ont perdu leurs vignes, ils sont tombés en friches et rien n'est plus triste que de contempler ces horizons rocailleux et dénudés où l'eau de ruissellement amène peu à peu la mince couche arable dans les bas-fonds. Cela ne va pas d'ailleurs sans occasionner des érosions et des ravinelements souvent nuisibles aux prés situés dans nos étroites combes.

Le remède consiste à pratiquer le reboisement ; mais combien de propriétaires ont cette prévoyance ?

Nous avons pu obtenir cette année 1.500 pins de la pépinière départementale que nous avons distribués à quelques particuliers. C'est bien peu, c'est toujours une propagande par le bon exemple.

D'ailleurs nous avons déjà quelques coins ainsi reboisés dans le coteau de la Combolière et dans la combe de Bouyset.

Les incrédules pensaient que le pin ne pouvait pas venir dans les coteaux calcaires. Il est vrai qu'ils ne

connaissaient que le pin sylvestre qui pousse naturellement dans nos flots du sidérothèque, terrains sableux de Garrigou, de Cénac, etc.

Mais tout le monde a pu se rendre compte que le pin d'Autriche s'acclimaté très bien dans nos coteaux. Ceux qui tentèrent ce reboisement, il y a une quinzaine d'années ont déjà des pins d'une belle venue.

En dehors de l'intérêt que présente la valeur de ce bois, nos populations devraient comprendre combien la beauté du pays serait rehaussée par des coteaux verdoyants qui maintiendraient également la fraîcheur dans les terrains, rendant les sécheresses moins fréquentes et moins désastreuses.

D'ailleurs il n'y a pas seulement le pin qui est à recommander. Le chêne truffier est tout désigné, surtout pour les vignes de coteaux, condamnées à disparaître à bref délai faute de main-d'œuvre. Il y aurait encore la lavande, l'amandier, le cerisier, sources de revenus.

Qu'importe le choix pourvu que d'avoir la foi !

Nous ne pouvons que féliciter MM. Floris, Fron et Margarident d'avoir voulu, cette année, commencer ce reboisement grâce à la libéralité de la pépinière départementale.

Arrondissement de Figeac**Figeac**

Résultat des élections. — Les opérations électorales se sont déroulées dans un calme impressionnant et un ordre parfait et il a été permis de constater qu'un louable empressement animait les électeurs.

Le prix du gaz. — Nous sommes heureux d'enregistrer une légère baisse du prix du gaz qui, de 1,292 le mètre cube pour le 1^{er} trimestre est ramené à 1,267 pour le deuxième trimestre et nous nous plaisons à espérer que cette situation ira en s'améliorant.

D'autre part, la vérité nous fait un devoir de reconnaître que des progrès considérables ont été réalisés depuis quelques mois au point de vue de la qualité du gaz et de la régularité dans la pression.

Le public apprendra aussi avec satisfaction que des améliorations vont être incessamment apportées aux canalisations et qu'une partie importante du réseau va être complètement transformée. De plus nous croyons savoir que le nouveau quartier de Clermont ainsi que les maisons riveraines de la Route de Ceint d'Eau seront dotées de la distribution du gaz dans le courant de l'année prochaine et que la Compagnie du Gaz ne s'entend pas aux larmes du Contrat et voudra leur accorder les mêmes facilités qu'aux autres parties de la ville.

Marché. — Le marché de samedi dernier a été important malgré le voisinage de cette date avec la grande foire du lundi 16 et abondant de produits de pays sur les divers marchés. Voici la nomenclature :

Blé, 120 à 125 fr. ; avoine, 50 à 55 francs ; maïs, 120 à 125 fr. ; haricots, 120 à 125 fr. ; pommes de terre, 25 francs ; le tout l'hectolitre ; œufs, 5 francs la douzaine ; beurre, 15 à 16 francs ; poules, 10 à 11 fr. ; pigeons, 12 fr. ; lapins, 6 à 6 fr. 50 ; chèvres, 6 à 6 fr. 50, le tout le kilo ; pigeons, 7 fr. la paire ; pommes, 2 fr. 50 la douzaine.

Etat-Civil. — Naissance : Boudou Licienne-Madeleine ; Bordes Jean-Xavier.

Décès : Bessièrès Rosalie, veuve Jean-tou, 78 ans.

Linac

Elections législatives. — Le parti républicain de Linac nous communique l'appel suivant :

Le scrutin de dimanche dernier a donné les résultats suivants :

Sur 141 suffrages exprimés, ont obtenu : MM. Bouat, 63 voix ; Charpentier, 7 ; Forrestier, 1 ; Delmas, 70. mas, 70.

Republicains de Linac, la réaction

a donné son maximum. A nous de fournir le nôtre. Pas de défaillance, pas d'abstention, ce serait trahison.

Tous pour Bouat le 29 avril et nous ferons, ici, comme partout, triompher sur son nom nos principes démocratiques.

Cajarc

Bourses d'enseignement primaire. — Nous apprenons avec plaisir que Mlles Ginette Pons, Reine Mazet et Simone Lafon, élèves de l'école publique de filles de Cajarc, viennent d'être déclarées admissibles au concours.

Nous adressons nos bien vives félicitations à ces demoiselles et à leurs maitresses qui ont fait d'elles de brillantes élèves.

Nous ne doutons pas qu'à l'oral ces demoiselles répondent brillamment aux questions qui leur seront posées et arrivent toutes les trois en excellent rang.

Electricité. — Samedi, on a fait à Cajarc l'essai de l'éclairage électrique et pour fêter cet heureux événement, l'Alliance Cajarcoise a fait un tour de ville en musique.

Aucun accro à l'éclairage, grâce au zèle avec lequel l'ingénieur de la Société, M. Weisszegner s'est assuré partout lui-même de l'installation.

Le dimanche 22 avril, le dépeuplement des bulletins électoraux s'est fait pour la première fois à la lumière électrique.

Le cauchemar est fini et nous n'entendons plus désormais des gens dire que nous ne serons pas éclairés avant dix ans.

Livernon

Foire. — Notre foire du premier mardi d'avril a eu une importance inaccoutumée.

Beaucoup d'acheteurs et beaucoup de vendeurs. Voici les principaux cours : Gros bœufs d'attelage, de 4.000 fr. à 5.000 francs ; moyens, de 3.500 à 4.000 francs ; bœuvillons de 1.500 à 3.000 fr. ; vaches, de 3.000 à 4.000 fr. ; le tout la paire ; brebis avec agneau de 230 à 250 fr. ; agneaux, de 130 à 150 fr. ; antenaises, de 140 à 160 fr. ; petits cochons, de 180 à 200 fr., le tout la pièce.

Avoine, 10 francs le double-décalitre ; sainfoin, 15 fr. le double-décalitre ; volaille, 5 francs la livre ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Arrondissement de Gourdon**Gourdon**

Union musicale. — Programme du concert qui sera donné mercredi, 25 avril, à 21 heures, au kiosque des allées de la République.

Le Légendaire, pas redoublé (Planet) ; Manon, fantaisie sur l'opéra (Popy) ; Fantaisie sur la Mascotte (Guilbert) ; France, ouverture (Buot) ; Pour toi, mazurka (Sciupi).

Carluccet

Heureuse initiative. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent instituteur va organiser de nouvelles séances récréatives avec le concours de nos aimables artistes. Ces représentations auront lieu le dimanche 29 avril : la première à 15 heures et la seconde à 20 heures.

Nous sommes certains que ces représentations obtiendront le plus vif succès.

Payrignac

Incendie. — M. Alcide Tourelle, de Payrignac, et toute sa famille, se trouvaient à la foire de Gourdon. Une de leurs voisines, M^{me} veuve Malbec, âgée de 61 ans, s'aperçut la première que le feu avait éclaté dans la maison des Tourelle. Elle avertit les voisins qui ne purent éviter la destruction complète de la maison. Les Tourelle avaient, avant de partir pour la foire, simplement couvert le feu de cendres.

Une enquête a été ouverte, mais il a été établi que l'incendie ne semble donc pas dû à une malveillance, mais à une étincelle provenant du foyer.

Salviac

Médaille militaire. — Notre excellent compatriote, M. Gibert Louis, ex-soldat au 14^e régiment d'infanterie, vient d'être décoré de la médaille militaire.

M. Gibert fut blessé grièvement au fort de Souville, il est titulaire de deux citations à l'ordre de l'armée.

M. Paul-Marie-Joseph Orlet, chef de brigade de gendarmerie de Salviac est inscrit au tableau de la médaille militaire.

Nos bien sincères félicitations.

Foire du 20 avril. — Cours pratiqués : Bœufs de boucherie : 1^{re} qualité, 200 à 215 fr. les 50 kilos ; 2^e qualité : 180 à 200 fr. ; bœufs de labour : 5.500 à 8.000 fr. ; bœufs de harnais, 4.500 à 5.500 fr. ; doublons, 3.500 à 4.500 fr. ; bœurris d'auvergne : 1.400 à 2.000 fr. la paire. Peu d'affaires traitées sur les bœufs d'attelage ; veaux de lait : 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo, poids vif.

Le marché aux moutons est très bien pourvu, les affaires très nombreuses ; moutons de boucherie : 4 fr. 50 le kilo ; agneau : 5 fr. 25 ; moutons d'élevage : 120 à 200 fr. pièce.

Porcelets : 220 à 350 fr. pièce ; pores de charcuterie : 3 fr. 50 le kilo ; chevreaux et lapins : 3 fr. à 3 fr. 50 le demi-kilo.

Marché à la volaille : Poulets : 5 fr. 25 ; poules : 4 fr. 75 ; canards, dindes et pintades : 4 fr. 75 à 5 fr. 25 le demi-kilo ; œufs : 4 fr. 50 la douzaine.

Blé : 120 fr. l'hectolitre noix : 130 fr. ; pommes de terre : 30 fr. ; avoine : 70 fr., le tout l'hectolitre.

Marché aux fourrages : Foin : 15 fr. ; regain : 10 fr. ; paille de blé : 10 fr. ; paille d'avoine : 8 fr., le tout les 50 kilos.

Vins du pays : 450 à 550 fr. la barrique de 220 litres, tous frais en sus. Bois de chauffage : Bois ronds : 34 à 36 fr. le stère ; fagots, 60 fr. le cent. Laine lavée : 10 fr. ; non lavée : 5 fr., le tout le demi-kilo.

Fromages du pays : 5 fr. 50 la douzaine.

Prochaine foire le 20 mai.

Renseignements**Les conditions d'âge pour le baccalauréat**

Le « Journal Officiel » publie un décret modifiant celui du 1^{er} décembre 1902 sur les conditions d'âge à remplir pour l'inscription au baccalauréat de l'enseignement secondaire.

En vertu du nouveau décret, nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire si l'âge n'est âgé de seize ans accomplis au 1^{er} novembre de l'année de l'examen.

Pour les militaires appartenant à la deuxième fraction de la classe 1926

Le « Journal Officiel » publie la loi suivante, concernant le classement par anticipation dans la disponibilité des militaires appartenant à la deuxième fraction de la classe 1926 :

« Article premier. — Par modification aux dispositions de la loi du 1^{er} avril 1923 (article 40), les militaires appartenant à la deuxième fraction de la classe 1926 ainsi que ceux qui doivent être libérés de service actif avec les militaires de cette fraction, seront classés dans la disponibilité le 17 avril 1928, sans toutefois que la date de passage des intéressés dans la première réserve s'en trouve modifiée. »

« Art. 2. — Les militaires appartenant à la deuxième fraction de la classe 1926, ainsi que ceux devant être libérés de service actif avec les militaires de cette fraction, maintenus en service actif à la suite d'un contrat souscrit par eux, seront considérés comme servant au-delà de la durée légale à partir du 17 avril 1928 et bénéficieront, à partir de cette date, de tous les avantages attachés à ce titre. »

Bibliographie**LES ANNALES**

C'est l'époque fiévreuse des élections. On lira avec plaisir l'amusant *Carnet d'un Candidat* que publient les Annales sous la signature de Paul Haurigot. On trouvera dans ce même numéro le récit d'une visite au peintre J.-J. Lemordant ; une étude magistrale sur la Danse Espagnole ; une nouvelle de Jacques de Lacretelle ; *Addio*, la fin du roman de Lucie Delarue-Mardrus ; la suite du voyage en Amérique d'André Maurois ; des articles d'actualité de Gustave Le Bon, Charles Nordmann, Georges Auric, Henry Bidou, Yvonne Sarcy, Mgr Herscher, Paul Soudry, ainsi qu'un intéressant portrait littéraire de François Mauriac, par André Billy. Le numéro, abondamment illustré, est en vente partout : 2 fr. 50.

Bourse de Paris**Cours comparatifs de la Semaine**

14 AVRIL 1927

Fonds d'Etat

3 0/0	87 80
3 0/0 amortissable	76 75
3 1/2 0/0	88 75
5 0/0	87 25
4 0/0 1917	73 05
4 0/0 1918	72 40
4 0/0 1920 amorti.	108 75
4 0/0 1920	98 05
4 0/0 1925	105 15
6 0/0 1927 amorti.	105 45
B. du Tr. 6 0/0 1925	529
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	632
B. du Tr. 5 0/0 1924	644
B. du Tr. 7 0/0 1926	547
B. du Tr. 7 0/0 1927	548
Caisse autonome	616

Credit National

5 0/0 1919	495	494
Obl. 500 5 0/0 1920	489	489
6 0/0 1921	525	525
Bons déc. 60/0 1922	511	508 50
déc. 60/0 nov. 1923	508	510 50
6 0/0 janv. 1923	504	504
janv. 1923	511	501
janv. 1924	505	505

Credit Foncier

Communales 1879	490	485
1880	493	488
1891	367	363
1892	295	293
1899	290	288
1905	302	295
1912	321	316
1920 lib.	440	440
1921 lib.	450	460
1922 lib.	430	435
1923	421	